Image not found or type unknown

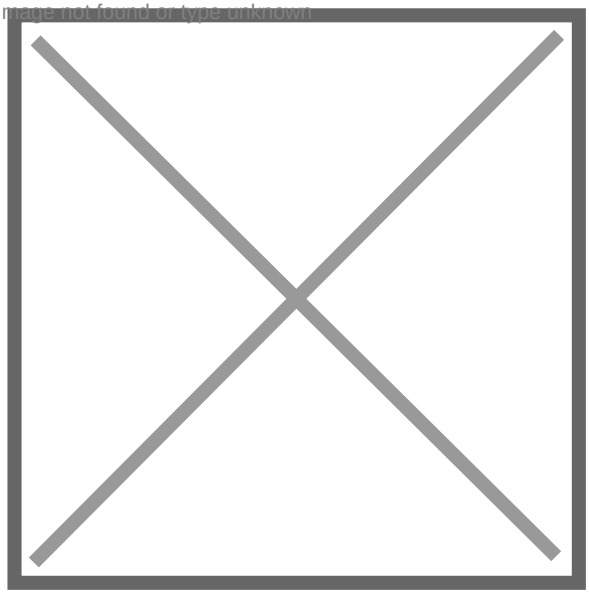

# Renault a pris en otage ma voiture

Par **brice**, le **22/12/2011** à **17:05**

Bonjour,
voila suite a une panne de voiture j'ai du appeler mon garage renault pour qu il prenne ma voiture et me dise ce qu'il ne va pas.
il font un diagnostique mais ne voient rien en particuliers donc me la garde une journée supplementaire puis finissent par me dire qu'il y avait trois defaillance et que la facture se monte a 900 euros!
j'ai donc demandé si je pouvais regler en plusieurs mensualités qu'ils ont accepté mais le lendemain j'y retourne pour reprendre la voiture et la changement de discours ne me la rendront pas tant que je n'aurais pas regler la facture en une seule fois !!!!
ais je le moindre recours je ne vois pas comment m'en sortir m'a banque ne voulant pas me faire de pret
merci de votre aide

Par **pat76**, le **22/12/2011** à **17:41**

Bonjour

Vous aviez signé un document donnant indication à votre garagiste de faire les travaux?

Le garagiste vous avait remis un devis?

Par **alterego**, le **22/12/2011** à **17:55**

Bonjour,

L'article 1948 du Code Civil précise que ***"le dépositaire peut retenir le dépôt jusqu'à l'entier paiement de ce qui lui est dû à raison du dépôt."***

Le garagiste est dépositaire du véhicule confié pour réparartions par le client.

Cet article lui accorde **un droit de rétention** sur un véhicule **pour les travaux commandés qu'il a réalisés**, ce pour se garantir des mauvais payeurs.

Ce droit de rétention ne peut être exercé lorsque la créance est contestée par le client (cas des travaux effectués sans l'accord de celui-ci) et pour le paiement de factures précédentes.

Des réparations minimes, même sans l'accord du client, ne sont pas contestables.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés